

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Financement des partis : 101 formations politiques à la caisse depuis hier

COMME annoncé par le ministre d'Etat en charge de l'Intérieur, lundi, les responsables des structures politiques légalement reconnues ont commencé à recevoir des fonds au Trésor public. Cela dans le cadre de la subvention allouée par l'Etat. Laquelle n'avait plus été payée depuis 2017.

ONDOUBA'NTSIBAH
Libreville/Gabon

Le moins que l'on puisse dire par rapport à la rencontre, mardi, entre le ministre d'Etat en charge de l'Intérieur, Lambert-Noël Matha, et les acteurs politiques toutes tendances confondues, est que le gouvernement a fait d'une pierre plusieurs coups. En effet, réunis essentiellement pour parler de la mise en place du bureau du Centre gabonais des élections (CGE), les échanges entre le membre du gouvernement et ses hôtes ont débordé sur plusieurs autres sujets. Parmi ceux-ci, le financement des partis politiques. On sait que l'Etat alloue chaque année une subvention destinée au financement des partis politiques légalement reconnus. Mais la distribution de ces fonds publics, répondent à des critères bien définis par la loi sur les partis politiques. Il est par exemple retenu que la répartition de cette manne se fait au prorata du nombre d'élus (nationaux et locaux)...

Si le sujet s'est invité à l'ordre du jour de la rencontre de lundi à



Photo : Jocelyn Abila

Une vue des acteurs politiques (toutes tendances confondues) lors de la rencontre avec le ministre de l'Intérieur, lundi.

Arambo, c'est surtout parce que depuis 2017 cette subvention n'a plus été versée aux ayants-droit. Ce que certains leaders des partis politiques ont considéré,

à tort ou à raison, comme étant un manque de respect de la part du gouvernement. "Vous nous envoyez aux élections, sans nous respecter", a par exemple déploré

le président du Parti social démocrate (PSD), Pierre-Claver Maganga Moussavou...

Il n'en fallait pas plus pour que le ministre d'Etat Matha annonce :

"Dans moins de 24 heures, vous serez destinataires des mandats du Trésor...". Allusion faite à la fameuse subvention tant attendue depuis sept (7) ans. Seulement, il ne s'agira pas d'un rappel de tout ce temps passé sans la toucher. L'Etat connaissant des tensions de trésorerie, l'Exécutif a donc décidé d'allouer une somme forfaitaire.

Dès lors, il reste donc à définir les modalités et autres critères de répartition. Dans ce sens, plusieurs questions se sont posées : qui en sont les bénéficiaires ? Quelle est la clé de répartition ? Le partage se fera-t-il au prorata du nombre d'élus (nationaux et locaux) comme le veut la loi ?

A ce niveau, le gouvernement aurait choisi d'inclure tous les partis politiques légalement reconnus, faisant ainsi fi des dispositions légales. Certaines indiscretions révèlent que les partis les moins représentatifs, c'est-à-dire une large majorité des 101, devraient recevoir entre 5 et 10 millions de francs CFA. En considérant seulement ces données, on constate que l'Etat aura déboursé au moins 505 millions de nos francs. Les autres partis politiques devraient être traités en fonction de leur poids électoral (nombre d'élus au niveau local et national).

Même si le montant global n'a pas été dévoilé, d'aucuns estiment qu'il ne serait pas étonnant que l'on avoisine le milliard de francs CFA, à défaut de le dépasser. Voilà qui est de nature à susciter des grincements de dents dans l'opinion. Quand on sait que autant d'efforts du contribuable sont dilapidés au profit des partis politiques dont certains ne répondent même pas aux critères légaux d'existence : avoir un siège, un compte bancaire, tenir régulièrement des Congrès, etc... (lire ci-contre). On peut affirmer que sur 101 partis légalement reconnus aujourd'hui, près de 90 ne répondent pas à ces critères.

Contrepoint

Revenir à l'essentiel !

J.KOMBILE MOUSSAVOU
Libreville/Gabon

CENT et un partis politiques à la caisse ! Avouons tout de même qu'il y a de quoi s'interroger. Surtout que l'existence de la plupart de ces formations se résume à celle de leur leader, élargie dans le meilleur des cas, à celle de leur parentèle.

Cette situation a de quoi heurter la sensibilité de plus d'un en ces temps de crise multiforme. D'autant plus qu'un montant forfaitaire a été alloué aux écuries

politiques, en faisant fi des dispositions légales qui subordonnent le versement de la subvention de fonctionnement au nombre d'élus, assorti à l'organisation de Congrès, la possession d'un siège et d'un compte bancaire... Tout ceci pour signifier que bien que tout citoyen, remplissant les conditions prescrites par la loi, soit libre de créer du parti politique, reconnaissons tout de même que notre pays ne peut se payer véritablement le luxe d'en avoir autant. Sans vouloir jeter l'opprobre sur

qui que ce soit, très franchement, entre nous, qui pourrait nous dire quelles ont été les contributions au débat démocratique et à la vie publique de l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS) d'André Mbourou, de l'Union gabonaise démocratique (UGD) de Roger Durand Boutoukou, du Parti pour le développement national (PDN) de Pierre Mapiga, du Bloc des patriotes unis (BPU) de Heinz Essongue, du Cercle de la République du futur (CRF) de Guy Roger Nziengui, etc. ?

Bref, il serait temps de revenir à l'essentiel en se conformant aux dispositions légales en vigueur. Ce qui aurait au moins le mérite de soulager le contribuable. Car, au bas mot, plus de cinq cents millions de nos francs ont été déboursés. Avec ceci que rien ne dit que cet argent servira réellement au fonctionnement de la majorité des formations politiques.

En l'absence de mécanismes de contrôle, les responsables et autres présidents de partis peuvent, en effet, se permettre de l'utiliser comme bon leur semble.